

Avortement et prostaglandines : les femmes face au pouvoir médical

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le problème de l'avortement refait surface

Sur le plan fédéral

La Commission du Conseil national chargée d'étudier les différents postulats et initiatives sur le sujet s'était d'abord prononcée, à une voix de majorité, pour une solution fédéraliste. Cela veut dire qu'on devrait rédiger une nouvelle loi permettant aux cantons de choisir entre le statu quo et la solution dite du délai. Ensuite, lors d'une deuxième séance, la Commission a opté à une majorité de quelques voix pour la modification des articles du Code pénal concernant l'avortement. Cette modification maintiendrait l'avis conforme délivré par un médecin, ainsi que les indications médico-sociales, c'est-à-dire que la femme ne pourrait plus décider seule ou avec son mari si elle veut garder son enfant ou non. Elle devrait comme maintenant dans certains cantons demander un avis conforme à un médecin qui ne pourrait délivrer d'autorisation qu'en se basant sur les indications médico-sociales entraînant une détresse grave de la femme. C'est sans doute pour cette solution, acceptée par la majorité chétienne-sociale, qu'optera le Parlement dans plusieurs mois.

Contretemps

Que devient l'initiative fédérale contre l'avortement ? — Cette initiative, appelée aussi « Oui à la vie », a été lancée ce printemps. Les listes de signatures auraient de la peine à se remplir et, d'après la nouvelle loi fédérale sur les droits politiques, il faut récolter 100 000 signatures en 18 mois. On dit dans certains milieux que cette initiative risque de ne pas aboutir. Tant mieux !

Sur le plan romand

Une nouvelle association, appelée Association pour le droit à l'avortement (ASDA) lancée par Simone Hauert et Diane Gilliard va se constituer. Son but est l'obtention du droit à l'avortement, son application effective, la défense de toutes les personnes qui sont empêchées d'utiliser ce droit.

Nous espérons que cette nouvelle association collaborera avec l'Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement (USDA).

En France

La loi Veil termine son temps de cinq ans d'essai devant l'Assemblée nationale cet automne. Les députés devront donc décider s'ils veulent reconduire cette loi introduisant la solution du délai telle qu'elle existe, ou y apporter des amendements restrictifs.

Mme Simone Veil ne sera plus là pour défendre « sa » loi. On s'est arrangé en haut lieu pour la faire « glisser » ailleurs. Domage !

Pour faire pression sur le Parlement et la population, des marches pour le maintien de la loi Veil sont organisées dans les villes de province et à Paris le 6 octobre. Un appel à toutes les femmes, de toutes les couches sociales et de toutes les opinions politiques est lancé. De son succès dépend certainement le vote de députés qui pourront maintenir la majorité d'il y a cinq ans.

J. B.-W.

Avortement et prostaglandines : Les femmes face au pouvoir médical

A propos d'une manifestation

Un samedi de juillet à Lausanne. Les femmes manifestent devant la Maternité du CHUV : « Droit à l'avortement dans de meilleures conditions », « Non au priming ». Une « manif » de plus ? Oui, mais sans elles, les femmes resteraient à jamais cantonnées dans leur rôle de femme-enfant qui arrange tout le monde et, en particulier, l'establishment médical.

De quoi s'agit-il exactement ?

A la Maternité du CHUV de Lausanne, on peut avorter, certes, mais pas n'importe comment. Si vous n'avez jamais eu d'enfant et que vous n'avez pas encore atteint la douzième semaine de votre grossesse, on décide pour vous que vous avorterez à l'aide d'injections ou d'applications d'une substance à base de prostaglandine. Conséquence : les contractions provoquées par la prostaglandine dilatent le col de l'utérus et expulsent le fœtus. Autres conséquences dont on parle moins : nausées, vomissements, diarrhées, et... la douleur, longue et quasi insupportable puisque, malgré l'anesthésie péridurale obligatoire, les contractions font mal et durent entre huit et vingt heures.

On se demande pourquoi, alors qu'une telle méthode n'a plus cours à Genève ou à Zurich pour les douze premières semaines de la grossesse, c'est justement la méthode imposée aux femmes à Lausanne pendant cette période-là ?

Il faut bien dire que celles qui n'ont jamais eu d'enfants sont généralement plus jeunes, plus angoissées et, pourquoi pas, plus malléables que les autres. Coïncidence ? On a assez dit des fem-



mes qu'elles ne peuvent, ne veulent ou ne savent pas prendre de responsabilités. Voilà assez longtemps qu'elles revendiquent la responsabilité de leur corps pour admettre que si elles ne l'ont toujours pas, c'est que quelque part, il y a barrage.

Ce qu'en pense le dispensaire des femmes à Genève

Aujourd'hui à Genève, on utilise la technique des prostaglandines, mais seulement au cours du deuxième trimestre de la grossesse. Autrement dit, cette technique risque de ne plus être utilisée du tout puisque c'est de justesse qu'on peut, à Genève, avorter après douze semaines, et encore, tout n'est pas acquis de ce côté-là. Pour le premier trimestre, il y a des méthodes tout aussi efficaces comme la méthode par aspiration, dite de Karman, qui ne présente pratiquement pas de danger, ne nécessite pas d'anesthésie — ce qui permet à la femme de participer — et est incomparablement moins douloureuse.

Les prostaglandines ont été abandonnées à Genève depuis que deux femmes très jeunes ont subi, sous l'effet de fortes contractions dues à des doses massives de prostaglandines, une déchirure grave du col de l'utérus. Précisons, cependant, que la déchirure dépend bien souvent du doigté du praticien...

Depuis lors, on applique souvent de la prostaglandine à très faibles doses (entre 2 et 5 mg) la veille de l'avortement, ce qui permet à la femme de « travailler » en douceur pendant la nuit.

Fondamentalement, il s'agit d'une question de choix. Nous tâchons d'informer le mieux possible les femmes qui vont avorter afin qu'elles puissent décider elles-mêmes ce qui vaut mieux pour elles. La liberté de choix n'est pas facile à obtenir. D'abord, il faut savoir entre quoi et quoi choisir. Ensuite, il faut faire admettre que nous avons le droit de décider de notre propre corps.

Si nous en sommes arrivées là où nous sommes aujourd'hui à Genève qui, il faut bien le dire, est un des cantons les plus avancés en la matière, c'est à force d'une lutte sans relâche. Dans les décisions prises par-dessus leur tête et qui les concernaient directement, les femmes ne rataient pas une occasion de manifester leur présence. C'est dans la continuité de la lutte qu'on peut aboutir à des résultats.

L'avis d'un gynécologue

Chacune sait que parler avec son gynécologue n'est pas une chose aisée. Manque de temps du médecin et langage incompréhensible ont tôt fait de nous décourager de vouloir faire cause ! Nous en avons tout de même interrogé un sur la question. « Le priming ? Oui, nous ne l'utilisons quasi pas à Genève, c'est une méthode complètement démodée et ceux qui l'appliquent sont dix ans en retard. »

Fin mot de l'histoire : nous avons appris par d'autres canaux que ce médecin pratiquait lui-même des avortements avec cette méthode, lorsque la grossesse de la femme avait dépassé le premier trimestre. Peut-être, après tout, était-ce cela qu'il voulait dire ? Nous l'avions bien dit : le langage médical n'est pas facile à saisir...

Un spécialiste de la fertilité et de la contraception

Dans une brochure publiée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) le Dr Clive Wood, professeur de physiologie reproductive à l'Université d'Oxford, déclare : « Au cours de ces dix dernières années, la possibilité de mettre un terme à des grossesses de trois mois ou plus s'est grandement améliorée grâce à l'utilisation des prostaglandines. Malheureusement, cela ne va pas sans difficultés connexes. Diarrhées, nausées et vomissements sont fréquents pendant l'avortement. En outre, il y a un certain délai entre la prise de prostaglandines et l'avortement lui-même, et parfois, le fœtus n'est pas complètement expulsé. C'est pourquoi les prostaglandines que nous utilisons aujourd'hui ne sont probablement pas à recommander pour mettre fin à des grossesses qui n'en sont qu'au début, alors qu'il existe d'autres méthodes. »

M. G.

A noter...

VENTE

en faveur

du Service d'accueil en gare des
Amies de la Jeune Fille

**jeudi 18 octobre
de 10 à 18 heures**

Salle communale du Petit-Lancy
Bus N° 2 - Arrêt Lancy-Ecole, Genève

EMMAÜS

débarrasse **gratuitement**
votre appartement, bureau,
cave, grenier et voitures

Communauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Tél. 42 39 59
Genève - CCP 12 - 1222



Org. SESAM - Publi-Conseil

Foire de Genève

- Tout pour rendre la vie plus facile (du petit robot à l'appareil le plus perfectionné).
- Tout pour rendre un intérieur plus agréable à vivre, plus personnel. Et pour la première fois au Salon : HOME EXPO, le nec plus ultra du mobilier et de la décoration.

GENÈVE PALAIS DES EXPOSITIONS
DU 31 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE 1979



Semaine : de 14 h. à 22 h. 30 (restaurants 23 h.)
Samedis et dimanche 4 nov : de 11 h. à 22 h. 30 (restaurants 23 h.)
Dimanche : 11 novembre de 11 h. à 20 h. (restaurants 21 h.)

Billets spéciaux CFF, se renseigner dans les gares.